

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

Date 28/05/20 LIVRAISON N° 41

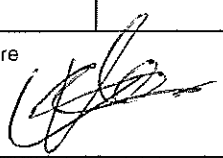
EXPÉDITEUR
SFACS
Industrie

DESTINATAIRE
SARRAZIN
Beaurepaire

Réf. Commande : _____ Emballages : _____ Port : _____
Mode d'expédition : _____
Conditions de paiement : _____

Code monnaie ISO

1	* Intervention sur sècheur. (Suite EAU).		
2			
3	- vérification.		
4			
5	- Purge Auto HS.		
6			
7			
8	- changement purge électropiloté		
9	- soufflage radiateur		
10	- ESSAIS OK.		
11	- vérification Purge Auto cuve.		
12	Pour Info - prévoir Maintenance Séparateur de		
13	condensat (VPTasep super plus 30).		
14			
15	- prévoir Maintenance compresseur		
16	L 15 (4000 h).		
17			
18	fourniture - 1 purge Auto.		
19			
20			
21			
22			
23	v/o forfait dépannage.		
24			

Reçu les marchandises ci-dessus en bon état Signature 

A _____ le _____